



Féchy, le 8 novembre 2011

MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Préavis municipal no 13/2011 concernant le budget 2012

Séance du Conseil général du 13 décembre 2011

AU CONSEIL GENERAL DE FECHY,

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité vous présente le budget pour l'année 2012, établi sur la base d'évaluations des rentrées fiscales et des montants de notre participation à la facture sociale et à la péréquation intercommunale.

Le budget 2012 se présente comme suit :

❖ aux dépenses	Fr. 6'012'149.-
❖ aux recettes	<u>Fr. 5'950'650.-</u>
soit un excédent de dépenses de	Fr. 61'499.-
	=====

Ce budget était à votre disposition sur le site Internet de la commune ou au greffe municipal.

Il appelle les commentaires suivants :

1. ADMINISTRATION GENERALE

Le montant alloué à la Municipalité a été augmenté sur la base des tarifs proposés par le Conseil général.

Les salaires du personnel ont été adaptés à raison de 0,2% ainsi que d'une annuité.

Pas d'autres variations notables à signaler en ce qui concerne l'administration générale, mis à part l'actualisation du compte n° 110.3199.00 « Dépenses diverses administratives ».

2. FINANCES

Le revenu des impôts a été déterminé sur la base de la facturation des acomptes pour 2010 communiqués par l'ACI (Administration Cantonale des Impôts).

Notre participation au fonds de péréquation intercommunale augmente en fonction des recettes pour atteindre le montant de Fr. 1'100'000.--.
L'excédent de produits augmente de près de Fr. 578'000.--.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

- Forêts :

Le budget du compte « forêts » est déficitaire.

Le prix du bois subit la faiblesse de l'Euro face au franc suisse.

En 2012 va débiter la première tranche de plantation de la chênaie.

- Vignes :

Le budget du compte « vignes » est déficitaire, mais comprend la dépense relative à la réserve communale et une certaine prudence au niveau des recettes de la vente de moût.

- Bâtiments :

L'excédent de produit des bâtiments communaux est globalement de Fr. 156'993.--, y compris le nouveau bâtiment locatif du Rionzier, comptabilisé pour une demi-année.

4. TRAVAUX

- Routes, ruisseaux et voirie

Le budget tient compte des frais de maintien de nos routes et ruisseaux en bon état et de l'augmentation de notre participation au déficit des transports publics et à une étude générale des transports de la région nyonnaise, étude programmée sur cinq ans.

- Parcs, promenades, cimetière

Le remplacement de la haie du parking de l'auberge est toujours envisagé.

- Ordures ménagères

Les 60% des dépenses sont couverts par les taxes.
Le règlement devra être modifié pour répondre à l'arrêt du Tribunal Fédéral.

- Epuraton

Les taxes de fonctionnement de l'épuration vont couvrir la majorité des dépenses.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Notre contribution est calculée en fonction du nombre d'habitants et du nombre d'élèves.

6. POLICE, DEFENSE INCENDIE, PROTECTION CIVILE

Notre participation à la police cantonale est égale à la valeur de deux points d'impôts, soit environ Fr. 150'000.--.

Les comptes de défense contre l'incendie et de protection civile sont équilibrés par le prélèvement des excès de charges dans les comptes de réserves.

7. PREVOYANCE SOCIALE

Le calcul de notre participation à la facture sociale par les services cantonaux a été basé sur nos revenus 2010 et s'élève de Fr. 2'175'342.--, soit une augmentation de Fr. 602'645.--.

En conclusion, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, d'approuver le budget 2012 qui laisse apparaître un excédent de dépenses de Fr. 61'499.--.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  la secrétaire 
Francis Liard  Marguerite Pilloud